

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU
PROFIT DES ÉTABLISSEMENTS LE MED'ART PLACE ET LE BAR LE MAGUDAS.
DÉCISION**

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DES ÉTABLISSEMENTS LE MED'ART PLACE ET LE BAR LE MAGUDAS. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Afin de soutenir les commerces locaux dont l'activité est impactée par le Covid-19, la Ville a mis en place un plan de soutien. Dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, une exonération partielle aux commerçants payant une redevance d'occupation du domaine public au titre de 2020 a été accordée pour une durée de sept mois (de mars à septembre) lors du Conseil Municipal du 13 mai 2020 (délibération n° DG20_024). Les bénéficiaires de cette exonération sont les restaurateurs pour le droit de terrasse.

A partir du 1er juin, l'établissement LE MED'ART PLACE bénéficie d'une autorisation d'occupation du domaine public afin d'installer une terrasse.

A partir du 11 juin et pour une durée d'un mois, l'établissement BAR LE MAGUDAS bénéficie également d'une autorisation d'occupation du domaine public pour installer une terrasse amovible.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder à ces établissements une exonération de la redevance de quatre mois (de juin à septembre) pour LE MED'ART PLACE et d'un mois pour le BAR LE MAGUDAS comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom	Adresse	Montant dû	Exonération appliquée	Reste dû
LE MED'ART PLACE	39 rue François Mitterrand	107,80 €	61,60 €	46,20 €
BAR LE MAGUDAS	Place Georges Blanc	10,00 €	10,00 €	0,00 €
TOTAL		117,80 €	71,60 €	46,20 €

Le montant total de l'exonération accordée est de **71,60 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une exonération de quatre mois à l'établissement LE MED'ART PLACE et d'un mois à l'établissement BAR LE MAGUDAS de la redevance d'occupation du domaine public due au titre de 2020.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 18 juillet 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_096
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DES ÉTABLISSEMENTS LE MED'ART PLACE ET LE BAR LE MAGUDAS. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_096-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_096-DE-1-1_0.xml	text/xml	954
Nom original :		
DG20_096.pdf	application/pdf	572737
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_096-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	572737

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 10h16min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 10h16min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 10h16min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 10h31min32s	Reçu par le MI le 2020-07-21